

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le branchement GRDF – travaux en traversée de chaussée D1314 – rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation,

ARRETE :

Article I :

N°2022-196

Les travaux de branchement GRDF – travaux en traversée de chaussée D 1314 – rue de Neufchâtel à 76440 FORGES-LES-EAUX du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022.

Objet :

Branchement GRDF

Travaux en traversée de
chaussée

D 1314 Rue de Neufchâtel

Du 17 octobre 2022 au
17 novembre 2022

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société SATO, 7 chemin de la voute, 76120 LE GRAND QUEVILLY prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

La circulation sera alternée par des feux tricolores.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 11 octobre 2022



Publié électroniquement sur le site internet
de Forges-les-Eaux le 14 OCT. 2022